



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 13 juillet 2023

Fin de prise en charge des personnes hébergées par le CCAS de Brest

Pour faire suite aux informations parues dans la presse, le préfet du Finistère, Philippe Mahé, indique que les éléments rapportés font référence à des personnes hébergées par le CCAS de la ville de Brest. Cette décision de la ville avait été prise sans concertation avec le préfet.

Le préfet précise néanmoins que face à cette situation, suite à accord avec le maire de Brest, les personnes concernées pourront continuer à être hébergées par le CCAS jusqu'à mercredi.

Dans sa mission de mise à l'abri des personnes vulnérables, l'Etat assume sa responsabilité et ces personnes peuvent contacter la direction du SIAO, qui examinera chaque situation individuelle en fonction de sa vulnérabilité. La mise à l'abri des personnes par le SIAO n'a cependant pas vocation à héberger durablement des personnes déboutées du droit d'asile et faisant l'objet d'obligations de quitter le territoire français sans présenter des vulnérabilités particulières et avérées.

Par ailleurs, le préfet rappelle que le nombre de places d'hébergement d'urgence en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) dans le département est en hausse constante depuis 2017 : le Finistère comptait ainsi 177 places d'hébergement d'urgence en 2017, pour 287 places en 2023 (+110, soit + 62%).

Des projets alternatifs aux nuitées hôtelières sont par ailleurs actuellement en cours, en lien avec les collectivités et les bailleurs sociaux (Finistère Habitat, Brest Métropole Habitat, l'OPAC de Quimper Cornouaille...), afin de prendre le relais du dispositif hôtelier.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr